

**ARRETE PORTANT COMPOSITION ET ORGANISATION DES SECTIONS DE VOTE**

**AINSI QUE DU BUREAU DE VOTE CENTRAL**

**ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ AU  
CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**SCRUTIN DU 13 JUIN 2019**

**Le Président d'Aix-Marseille Université,**

**Vu** le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L. 232-1, D.232-1 à D. 232-13 ;

**Vu** l'arrêté du 14 février 2019 fixant les modalités d'élection au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche des représentants des personnels des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et des représentants des personnels des établissements publics de recherche ;

**Vu** l'arrêté du 19 mars 2019 portant organisation des élections des représentants du personnel d'Aix-Marseille Université au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Vu** l'arrêté rectificatif du 18 mars 2015 portant organisation des élections des représentants du personnel d'Aix-Marseille Université au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Vu** l'arrêté rectificatif n°1 du 3 avril 2019 portant organisation des élections des représentants du personnel d'Aix-Marseille Université au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Vu** l'arrêté rectificatif n°2 du 7 mai 2019 portant organisation des élections des représentants du personnel d'Aix-Marseille Université au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**Vu** l'arrêté rectificatif n°3 du 13 mai 2019 portant organisation des élections des représentants du personnel d'Aix-Marseille Université au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Dans le cadre des élections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER), qui auront lieu le **13 juin 2019**, les sections de vote et bureau de vote listés ci-dessous seront organisés comme suit :

**Site Saint-Charles – 3, place Victor Hugo / UFR Sciences (Bureau de vote central) :**

Salle du scrutin : Salle de conférence 1 et 2 (bâtiment 3, rez-de-chaussée)

Président de bureau de vote : Marie-Pierre DEVARIEUX

- Membre 1 : Philippe BLANC
- Membre 2 : Christophe POGGI
- Membre 3 : Gisèle FIOL
- Membre 4 : Michèle BRUNIER

**Sections de vote :**

**Site Saint-Jérôme – 52, avenue Escadrille Normandie Niemen / UFR Sciences :**

Salle du scrutin : Salle des actes (bâtiment administratif, rez-de-chaussée)

Président de bureau de vote : Corinne MARMONIER

- Membre 1 : Isabelle DE SAINTE MARIE

- Membre 2 : Martine LAUMET

- Membre 3 : Robert MONTERO

**Site Luminy – 163, avenue de Luminy / UFR Sciences :**

Salle du scrutin : Salle du conseil (ancienne B.U)

Président de bureau de vote : Nicole BERKOWITZ

Membre 1 : Vanessa SENES,

Membre 2 : Patricia VIOLLAND

**Site Timone – 27, boulevard Jean Moulin / UFR Sciences :**

Salle du scrutin : Salle 5

Président de bureau de vote : Julien CALABRO

- Membre 1 : Jean-Paul MARIOTTI

- Membre 2 : Déborah ROCCHICCIOLI

**Site 3 Schuman – 3, avenue Robert Schuman / UFR Droit et science-politique :**

Salle du scrutin : Salle du conseil n°2 (salle des professeurs)

Président de bureau de vote : Claude-Albéric MAETZ

- Membre 1 : Sandra LAUER

- Membre 2 : Régine GARCIN

**Article 2 : publication de l'arrêté**

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les différents locaux universitaires et le bureau de vote central ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet dédié <https://daji.univ-amu.fr/elections-representants-du-personnel-au-cnese-2019>.

**Article 3 : exécution**

Le Directeur Général des Services de l'Université et les directeurs de composantes sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 12/06/2019

Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND

